



United Nations Entity for Gender Equality and Empowerment of Women (UN Women)

Terms of Reference (TOR)

INFORMATIONS GENERALES

TITRE : EVALUATION FINALE DU PROJET :

" Renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes, des filles et de leurs communautés affectées par les conflits dans un contexte de COVID-19 dans les régions de Mopti et Gao"

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Contexte globale

Depuis début 2012 le Mali souffre des conséquences des conflits armés, de sécheresses récurrentes avec une période de soudure de plus en plus longue et d'un contexte politique instable, comme en témoigne le dernier coup d'État perpétré par les forces armées maliennes le 18 août 2020. Sur le plan socioéconomique, le Mali figure parmi les pays les plus pauvres et les plus fragiles du monde. En effet, d'après le rapport sur le développement humain 2021 du PNUD, le Mali se classe 186e sur une liste de 191 pays. Les estimations de la Banque Mondiale les plus récentes montrent que plus de 44% de la population vit dans la pauvreté extrême, 76.1% vivent avec moins de \$3.10 par jour (2019) et près de la moitié de la population, soit 49.7%, vivent avec moins de \$1.90. La pauvreté est considérablement plus répandue dans les zones rurales que dans les zones urbaines, et la répartition des revenus est très inégale dans ces deux zones. En particulier, les femmes constituent toujours la majorité des pauvres du pays. Les filles sont plus susceptibles que les garçons d'abandonner l'école, les femmes ont moins de chances que les hommes de travailler dans l'économie formelle, et le risque de mortalité maternelle demeure élevé. Les femmes et les filles âgées de 15 ans et plus consacrent 20,4 % de leur temps aux soins non rémunérés et au travail domestique, contre 2,5 % pour les hommes.

Les crises politiques, le changement climatique et l'insécurité alimentaire ne cessent de péjorer la résilience de la population malienne déjà très faible. En outre, des groupes terroristes sont actifs, en particulier dans le nord et le centre du pays, ce qui rend l'accès aux champs très difficile pour les producteurs et accentue les situations de pauvreté.

Situation des femmes et des filles au Mali

Le Mali se classe en 123ème position (sur 129 pays) de l'Indice du Genre des Objectifs de Développement Durable (ODD) en 2019. Ceci témoigne des disparités entre les sexes, notamment en termes de participation et opportunités économiques, d'éducation, de santé et d'autonomisation politique. Malgré les engagements pris par le gouvernement, les femmes sont quotidiennement confrontées à des barrières socioculturelles qui bloquent leur participation politique, à des lois qui continuent à entraver leur engagement politique et à une mise en œuvre timide des politiques établies pour la réalisation de leurs droits socio-économiques et politiques. Selon l'enquête MICS de 2015, la proportion de filles

maliennes mariées avant l'âge de 15 ans est de 16 %. En 2018, la prévalence nationale des mutilations génitales féminines (MGF) était de 91,4% chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, avec de fortes disparités entre les zones rurales et urbaines.

La crise de la COVID-19 affecte considérablement les communautés, les modes de vie et la situation socio-économique du Mali. La crise sanitaire a de multiples impacts négatifs sur les mouvements de population, le système de santé déjà fragile et les activités productives, y compris les systèmes alimentaires et de marché. Les femmes et les filles ont aussi été parmi les principales victimes de la crise sanitaires.

Pour répondre à ces défis, ONU Femmes a initié un projet intitulé : « Renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes, des filles et de leurs communautés affectées par les conflits dans un contexte de COVID-19 dans les régions de Mopti et Gao » grâce au financement de l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement (AECID).

Les actions du présent projet s'inscrivent dans le cadre du soutien aux populations vulnérables dans les zones affectées par les conflits dans le cadre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (résolution 1325 du Conseil de Sécurité) et action humanitaire, notamment la protection, l'accès aux services et le relèvement socio-économique. Elles viennent en complément des efforts déployés par le Gouvernement du Mali et de ses partenaires. Le projet a appuyé les mécanismes locaux de protection des femmes contre les violences basées sur le genre et l'accès aux services de prise en charge des survivantes et la reconstitution de leurs moyens de production et des opportunités perdus pendant les périodes difficiles.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à renforcer la protection et le relèvement économique des femmes, des filles et de leurs communautés affectées par les conflits dans un contexte de COVID-19 dans le cercle d'Ansongo, Région de Gao.

Le projet contribue effectivement à réduire la vulnérabilité socio-économique des communautés bénéficiaires en vue d'améliorer leur niveau de résilience face aux chocs économiques et les crises humanitaires récurrentes. Les actions du projet tiennent compte des besoins humanitaires des communautés et s'appuient sur des actions pertinentes de renforcement de capacités et les stratégies locales de relèvement économique dans un environnement marqué par les défis liés à la double crise humanitaire et sécuritaire. Il tient en compte des lignes directrices de l'IASC et ECHO en matière de genre notamment dans l'identification des bénéficiaires, l'analyse des besoins, la collecte de données désagrégées, la prévention et mitigation des effets négatifs, l'assistance adaptée aux besoins, la participation des groupes âge et genre dans les différentes phases du projet.

Le projet est mis en œuvre par ONU Femmes Mali avec les partenaires clés qui sont :

- **Gouvernements** : Services régionaux des ministères de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Ministère de la Santé et du Développement Social
- **Organisations de la société civile** œuvrant en matière de paix, sécurité et participation des femmes dans les régions de Gao (Ansongo) et de Bandiagara

Le projet couvre 2 communes :

- **Commune d'Ansongo** (Cercle d'Ansongo)
- **Commune de Bandiagara** (Cercle de Bandiagara)

Résultats attendus du projet :

Résultat 1 - Les autorités locales et les communautés ont des capacités renforcées pour protéger les droits des femmes et filles affectées par les conflits et prévenir les violences basées sur le genre dans un contexte de COVID-19

Résultat 2 - Les femmes et les filles survivantes de VBG ont accès à des services de prise en charge de qualité y compris dans un contexte humanitaire et de COVID-19

Résultat 3 - Les femmes et les jeunes filles affectées par les conflits ont acquis des compétences et des moyens de production leur permettant de mener des activités génératrices de revenus afin d'améliorer leur relèvement économique y compris dans un contexte humanitaire et de COVID-19

BUT, OBJECTIFS ET UTILISATION DE L'ÉVALUATION

La présente évaluation est prévue depuis la conception du projet et se fera sous la responsabilité d'ONU Femmes Mali avec la participation de tous les partenaires impliqués dans sa mise en œuvre. Elle permettra à ONU Femmes ainsi que ses partenaires d'apprécier les résultats obtenus et de tirer les leçons pour des interventions futures. Elle permettra d'éclairer l'équipe de mise en œuvre sur les progrès vers les objectifs planifiés d'une part et d'autre part sur les décisions idoines pour une consolidation des acquis et l'exécution de projets futurs de même nature. Elle sera conduite par une équipe de consultants, qui fournira un rapport final d'évaluation dont le contenu sera partagé avec toutes les parties prenantes.

L'équipe de consultant(e)s retenue sera le premier responsable de la bonne conduite de l'évaluation. Il doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec la partie gouvernementale, l'équipe chargée du projet et les principales parties prenantes.

- But, utilisation et questions clés de l'évaluation

- **But** : il s'agit de l'évaluation finale du projet « Renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes, des filles et de leurs communautés affectées par les conflits dans un contexte de Covid-19 dans les régions de Mopti et Gao ».

L'évaluation est à entreprendre en accord avec les entités partenaires de ONU Femmes.

De manière spécifique, les principaux objectifs de l'évaluation sont les suivants :

- Etablir un bilan du projet en vue d'identifier les points forts et les points faibles de l'intervention en lien avec l'égalité genre et l'autonomisation économique des femmes ;
- Dégager des mesures éventuelles à prendre en compte pour assurer une pérennisation des actions et un processus d'autonomisation des femmes de manière durable ;
- Identifier et valider les enseignements tirés, les bonnes pratiques et les innovations allant dans le sens de l'égalité des sexes et des droits humains;
- Emettre des recommandations réalisables relatives à la mise en œuvre de projets similaires.

b. Les structures auxquelles l'évaluation est destinée :

- Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
- Ministère de la Santé et du Développement Social
- Bailleurs de fonds

- Organisations de la société civile œuvrant en matière de paix, sécurité et participation des femmes
- Les partenaires directs de mise en œuvre : Consortium UAVES-NOVA, YAG TU
- Les bénéficiaires et les acteurs clés dépendamment des activités réalisées (volontaires communautaires, membres des mécanismes de protection, les autorités communales et traditionnelles, les groupements de femmes, les groupements de jeunes)
- ONU Femmes

c. Usage

Les leçons apprises et les informations relatives aux résultats du projet et son impact sur les communautés, en particulier les femmes et les jeunes, apporteront une contribution aux domaines prioritaires de la future programmation, notamment l'élaboration des nouveaux programmes d'implication, de protection, de participation des femmes et des jeunes au renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes et filles.

Les conclusions et recommandations de l'évaluation seront utilisées par ONU Femmes pour affiner leurs approches en matière de renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes et filles.

Les informations générées par l'évaluation seront utilisées par les différentes parties prenantes pour :

- Contribuer à l'élaboration de stratégies efficaces pour le respect des droits fondamentaux des femmes et des filles pendant toutes les phases du conflit et en temps de paix ;
- Renforcer le rôle des femmes et les filles comme des agents du changement ;
- Contribuer à la prise en compte des besoins spécifiques et intérêts stratégiques des femmes et filles ;
- Assurer la sécurité humaine des femmes et filles en situations de crise et de reconstruction.

d. Objectifs spécifiques

L'évaluation devrait :

- Présenter une méthodologie afin de documenter les meilleures pratiques, analyser les défis et les faiblesses pour éclairer les actions futures en ce qui concerne le renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes, des filles et de leurs communautés affectées par les conflits dans un contexte de COVID-19 ;
- Evaluer la pertinence, la durabilité et l'impact du projet sur les communautés surtout en matière de droit de l'homme et genre ;
- Evaluer l'efficacité et l'efficience organisationnelles dans la mise en œuvre du projet afin de progresser vers une prise en compte de la perspective genre dans les actions de renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes, des filles et de leurs communautés affectées par les conflits dans un contexte de COVID-19 ;
- Identifier et valider les actions innovantes en faveur de la participation et la représentation des femmes et des jeunes dans les mécanismes de protection et de relèvement économique ;
- Identifier les leçons apprises et bonnes pratiques ;

Formuler des recommandations réalisables en lien avec le renforcement de la protection et du relèvement économique.

e. Critères et questions de l'évaluation

L'évaluation cherchera à répondre aux questions et sous-questions clés suivantes :

1. Pertinence

La pertinence du projet repose sur la mesure selon laquelle les objectifs envisagés par le projet sont en adéquation avec les problèmes identifiés, les besoins réels et priorités des groupes cibles et bénéficiaires en tenant compte de l'évolution du contexte politique, économique, social, environnemental et institutionnel. A cet effet, les questions suivantes sous-tendent cette analyse :

1. Dans quelle mesure l'appui apporté par le projet était-il (i) adapté aux besoins des populations cibles concernées ? (ii) Quelle était la qualité de la réponse ? (Rapidité et pertinence de la réponse, équilibre entre humanitaire (court terme) et objectifs de développement (moyen et long termes)
2. Est-ce que le choix des activités du projet est lié aux problèmes de genre et de droits humains identifiés dans le contexte programmatique de ce projet ?
3. Est-ce que les cibles identifiées sont les plus pertinentes ?
4. Les besoins et les problèmes identifiés au départ sont-ils restés les mêmes au cours de la mise en œuvre du projet ou ont-ils connu une évolution ? En cas d'évolution de ces derniers, quelle a été la capacité de réactivité du projet face aux changements et l'émergence d'autres besoins et priorités ?
5. Les activités et les résultats du projet sont – ils compatibles avec les objectifs nationaux et la réalisation de ces objectifs ?
6. La définition du but et des résultats est-elle clairement articulée ?
7. Est-ce que les communautés ont apprécié positivement les actions du projet ?

2. Efficacité

Le critère d'efficacité établit une comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints. L'intérêt étant de mesurer les écarts et de pouvoir les analyser.

A ce titre, les points suivants sont à investiguer :

8. Quels résultats le projet a-t-il permis de réaliser ? Quelles sont les valeurs actuelles des indicateurs de produits du projet ?
9. L'accord de partenariat et la coopération avec les ONGs nationales pour réaliser les objectifs du projet a-t-il facilité l'atteinte des résultats ? A-t-il occasionné des obstacles ? Le système de planification, suivi et rapportage a-t-il fonctionné et contribué à la prise de décision appliquées ?
10. Des résultats satisfaisants ont-ils été atteints par rapport aux objectifs fixés ? Quelles sont les causes de la réalisation et de la non-réalisation des résultats escomptés ?
11. Dans quelle mesure les changements ou les progrès réalisés peuvent-ils être attribués au projet ?
12. Dans quelles mesures les ressources et les risques ont-ils été gérés pour atteindre les résultats ?
13. Un système de gestion axé sur les résultats (GAR) a-t-il été établi et mis en œuvre en lien avec le système de GAR ?
14. Quelles sont les retombées de l'intervention - prévues et imprévues, positives et négatives - y compris les effets sociaux, économiques, environnementaux ?

3. Efficience

L'efficience concerne la manière dont les ressources / intrants (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties de façon économe en résultats. C'est un terme économique qui signifie que le projet utilise les ressources les moins coûteuses possibles afin d'atteindre les résultats souhaités. Cela nécessite généralement de comparer des approches alternatives pour atteindre les mêmes résultats et de voir si le processus le plus efficace a été adopté.

15. Dans quelle mesure les mécanismes d'intervention (instruments de financement, cadre réglementaire administratif, personnel, calendrier et procédures) ont-ils favorisé ou entravé la réalisation des résultats du projet ?

16. Les résultats obtenus sont-ils à la hauteur des montants et autres moyens engagés (fonds, compétences, temps ...) ? Le projet a-t-il réalisé systématiquement les économies d'échelles possibles ?
17. Quels mécanismes ont-ils été utilisés par les partenaires de mise en œuvre pour la synergie de leurs actions ? Dans quelle mesure ces mécanismes ont-ils produit des impacts croisés ?
18. Le projet a-t-il utilisé les ressources (financière, humaine, technique) de la manière la plus économe possible pour atteindre ses objectifs ?
19. Le projet a-t-il été mis en œuvre de la manière la plus optimale par rapport aux alternatives ?
20. La théorie de changement du projet était-elle juste ?
21. Les mécanismes de coordination mis en place pour la mise en œuvre du projet ont-ils permis de promouvoir l'utilisation efficace des ressources financières et humaines ?
22. Quelles peuvent être les propositions de stratégies plus efficaces pour une utilisation optimale des ressources ?

4. La durabilité

Les initiatives de développement (projets/programmes) visent à transférer aux communautés des acquis, des capacités et des attitudes. Les bénéficiaires sont donc appelés à poursuivre la pérennisation des acquis à travers des actions individuelles. Pour cela, il s'agira de répertorier tout ce qui a été fait dans le sens de la continuité du projet à la fin du financement.

23. Dans quelle mesure l'approche d'intervention a-t-elle permis de renforcer les capacités techniques et opérationnelle du Gouvernement, garantissant les résultats attendus du projet ? A-t-elle été inclusive et formative, favorisant l'appropriation par les acteurs concernés la fourniture continue des services ?
24. Dans quelle mesure les capacités des femmes et des jeunes filles ont-elles été renforcées ?
25. Les activités du projet sont-elles intégrées aux pratiques des institutions partenaires notamment nationales ?
26. Quelle est la probabilité que les avantages du projet soient maintenus sur le long terme après que le projet est terminé.
27. Quels nouveaux acquis le projet a-t-il permis de transférer aux communautés (capacités, attitudes...) ; Quels ont été les principaux changements de la perception du rôle des femmes dans la prévention et la gestion de conflits ?
28. Quelles sont les nouvelles questions qui ont émergé au niveau des acteurs de mise en œuvre du projet ? Ces acteurs sont-ils en train de trouver par eux-mêmes des réponses/solutions à ces questions ?
29. Dans quelle mesure est-il possible de procéder à un passage à l'échelle des stratégies et résultats du projet ?

5. Impact

L'impact concerne les effets à long terme positifs et négatifs, primaires et secondaires produits par le projet directement ou indirectement. L'évaluation ne sera pas en mesure d'évaluer pleinement l'impact du projet compte tenu de sa période, mais elle répondra à la question suivante, qui permettront d'identifier les effets immédiats du projet, qui détermineront l'impact :

30. Quels sont les effets intentionnels et non intentionnels, positifs et négatifs pendant la durée du projet, particulièrement sur les communautés transfrontalières, les femmes et les jeunes.

6. Egalité des Sexes et Droit de l'Homme

Ce critère est un principe général, mettant l'accent sur la coordination, la cohérence et la responsabilité en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Il permet l'examen de la conception, la mise en œuvre de l'intervention, et l'évaluation des résultats de l'intégration de la perspective des droits de l'homme et l'égalité des sexes.

31. La composition de l'équipe de gestion du programme a-t-elle tenu compte de l'équilibre de genre ?

32. Les rapports de suivi du projet montrent-ils clairement les résultats spécifiques sur les femmes et les hommes ?

33. Quels ont été les principaux progrès en faveur de l'intégration des femmes et des jeunes dans les actions de renforcement de la protection et du relèvement économiques ?

34. Quels progrès spécifiques au bénéfice des femmes peut-on mettre en évidence dans le cadre du renforcement de la protection et du relèvement économique ?

35. Quelles ont été les principales initiatives menées par les autorités du Mali pour accompagner les initiatives communautaires de renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes et des filles ;

36. Quelles ont été les principales réalisations des mécanismes locaux de protection ?

37. Quel a été le rôle des femmes affectées par le conflit dans les initiatives communautaires de protection ?

38. De quelle manière le projet a-t-il contribué à une prise en compte des priorités des femmes et des jeunes dans les mécanismes communautaires ?

39. De quelle manière les femmes et les jeunes ont participé dans le système de protection ?

40. De quelle manière les autorités du Mali ont intégré les besoins et intérêts des femmes dans les plans locaux de sécurité et de protection ?

41. Dans quelle mesure les considérations de genre et de droits de l'homme ont-elles été intégrées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?

42. Quelles ont été les contraintes ou avantages pour l'implication des femmes et leur leadership dans la protection et le relèvement économique ? Quels efforts ont été déployés pour surmonter les difficultés ?

43. La participation et le leadership des femmes dans ce projet leur ont-ils permis l'acquisition et/ou le renforcement de pouvoir décisionnelle et d'auto-promotion ?

44. De quelle façon le projet a-t-il contribué à un changement de perception ou de mentalité sur le rôle des femmes dans la protection et le relèvement économique ? A-t-il contribué à une prise en compte de

la perspective genre dans la protection et le relèvement économique

45. Quelle a été la principale valeur ajoutée de ce projet dans un changement de qualité de vie des femmes et des femmes victimes ?

Les questions proposées sont indicatives. Les évaluateurs sélectionnés pourront affiner ces interrogations en étroite consultation avec les principales parties prenantes pour que des réponses appropriées soient apportées à des questions-clés en matière d'évaluation. Sur la base de ces consultations, l'équipe d'évaluation élaborera une matrice d'évaluation qui comprendra les questions-clés, les critères d'évaluation, les indicateurs, les sources d'information à utiliser ainsi que les moyens de contre-référence.

Compte tenu des conclusions de l'évaluation dans les domaines susmentionnés, l'évaluation devrait fournir des recommandations spécifiques sur les domaines prioritaires à prendre en compte dans les actions futures concernant le renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes et des filles.

7. Principales leçons apprises

43. Quelles sont les principales leçons apprises du projet – qu'est-ce qui a marché, qu'est-ce qui n'a pas marché et pourquoi ?

44. Quels sont les principaux facteurs qui ont influencé l'atteinte ou la non-atteinte des résultats escomptés ? Quels sont les éléments de succès ou d'échec ?

8. Autres aspects à considérer

Il convient aussi d'évaluer d'autres questions d'évaluation comme la cohérence, la connexité, la couverture, la coordination, l'innovation, y compris des questions telles que l'égalité et la non-discrimination, la participation, l'inclusion, l'autonomisation, la responsabilité et la transformation sociale.

La taille du projet à évaluer :

Tableau : Champ d'application de l'évaluation

Champ d'application	<ul style="list-style-type: none">- Femmes paix et sécurité ;- Droits humains ;- Protection ;- Relèvement économique.
Moment (ou en est le projet)	Après la fin du projet : septembre 2021 – février 2023
Calendrier considéré	1 ^{er} septembre 2021 – 28 février 2023
Champ thématique	<ol style="list-style-type: none">1. Renforcement de la protection et du relèvement économique des femmes, des filles et de leurs communautés affectées par le conflit ;2. Survivantes de Violences Basées sur le Genre.
Champ programmatique	Protection et relèvement économique des femmes et droits humains.

Limites (connues)	La situation sécuritaire dans les zones d'intervention pourrait limiter l'accès à la population ciblée par l'équipe d'évaluation.
Supervision de l'évaluation	Spécialiste de suivi et évaluation (ONU Femmes) Coordinateur LEAP et Chargé de Projet (ONU Femmes) Spécialiste évaluation, Bureau régional (ONU Femmes)

Tous les volets du projet mis en œuvre sont concernés par la présente évaluation. Il s'agit notamment des éléments suivants (résultats visés):

- Les autorités locales et les communautés ont des capacités renforcées pour protéger les droits des femmes et filles affectées par les conflits et prévenir les violences basées sur le genre dans un contexte de COVID-19 ;
- Les femmes et les filles survivantes de VBG ont accès à des services de prise en charge de qualité y compris dans un contexte humanitaire et de COVID-19 ;
- Les femmes et les jeunes filles affectées par les conflits ont acquis des compétences et des moyens de production leur permettant de mener des activités génératrices de revenus afin d'améliorer leur relèvement économique y compris dans un contexte humanitaire et de COVID-19

Période de l'évaluation

L'évaluation est menée à la fin de la mise en œuvre du projet et prévue d'Octobre 2023 à Mars 2024.

Couverture géographique :

Les zones couvertes par le projet sont les 2 communes précédemment citées dans les Cercles d'Ansongo et Bandiagara.

METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

La méthodologie utilisée dans le cadre de la présente évaluation sera mixte (quantitative et qualitative) avec un processus participatif et les questionnaires avec le procédé de collecte de données seront annexés au rapport final. Elle adoptera les méthodes d'une évaluation axée sur le genre.

De manière explicite, l'évaluation sera menée en conformité avec les lignes directrices d'évaluation et les normes du Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation (GNUE), en particulier celles qui prescrivent l'intégration de la perspective des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans l'approche et le processus de l'évaluation.

La méthodologie doit prendre en compte les aspects suivants :

S'inspirer de la théorie et des méthodologies qui sont appropriés et pertinents pour les femmes et les hommes, qui garantissent la collecte de données désagrégées et comprennent les contraintes et les défis des informateurs.

L'équipe de consultants utilisera des méthodes d'évaluation appropriées pour répondre aux questions d'évaluation proposées : Revue de littérature, interview (recensement de la liste des points focaux), visite

terrain Le processus d'évaluation sera pleinement participatif de la phase de planification jusqu'à l'étape du rapport final.

Le rapport de conception initial du consultant avec un accent particulier sur la méthodologie sera présenté pour approbation au groupe de gestion et au Groupe de référence de l'évaluation avant le début de la phase de terrain. L'évaluation sera menée conformément aux directives d'évaluation de l'ONU Femmes, aux Normes de l'UNEG (United Nation Evaluation Group) et au Code de conduite des évaluations des Nations Unies. Plus particulièrement, le Bureau d'évaluation indépendant (IEO) d'ONU Femmes a un plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes, ou l'entité déclarante de l'UN-SWAP (United Nations System-Wide Action Plan on Gender Equality and the Empowerment of Women). L'équipe de consultants prendra en considération que toute évaluation à ONU Femmes est appréciée chaque année par rapport à l'UN-SWAP (Indicateur de performance d'évaluation et son tableau de bord connexe).

L'équipe d'évaluation pourra consulter le système de notation de qualité sur la prise en compte de l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes basé sur les critères UN-SWAP (United Nations System-Wide Action Plan on Gender Equality and the Empowerment of Women) : <http://www.uneval.org/document/detail/1452>.

L'indicateur de performance d'évaluation permet d'apprécier dans quelle mesure le rapport d'évaluation satisfait aux critères suivants :

- Le Genre est intégré dans la portée de l'analyse de l'évaluation et les indicateurs d'évaluation sont conçus de manière à garantir la collecte des données liées à l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes (Gender Equality and Women Empowerment).
- Le Genre est intégré dans les critères d'évaluation et des questions d'évaluation incluent spécifiquement la manière dont le Genre a été intégré dans la conception, la planification, la mise en œuvre de l'intervention et les résultats obtenus.
- La méthodologie, les méthodes et outils répondant au genre, et les techniques d'analyse de données sont sélectionnés.
- Les conclusions et les recommandations de l'évaluation reflètent une analyse comparative entre les sexes.

L'évaluation sera un processus consultatif, inclusif et participatif avec une forte composante d'apprentissage et d'autonomisation et assurera la participation des femmes et des jeunes, des leaders communautaires. Une attention particulière sera accordée à la représentativité de tous les groupes vulnérables et, en particulier, les groupes de femmes et de jeunes dans la protection cibles.

Rédaction du rapport d'évaluation

L'équipe d'évaluation s'assurera que le rapport d'évaluation est entièrement analytique. Ainsi, au-delà de la description des données collectées et fera ressortir :

- Des points d'analyses fondés sur des dimensions culturelles, sociétales, organisationnelles, structurelles et techniques qui pourront expliquer les résultats, déclarations ou attitudes ;
- La corrélation entre les volets du projet qui pourrait expliquer certains résultats ;
- D'autres contributions qui ne sont pas liées directement au projet.

Dans un objectif de transparence, il faut signaler que la méthodologie de cette évaluation finale sera conçue de manière à couvrir tous les volets du projet en accord avec ONU Femmes. De nature participative, elle impliquera toutes les parties prenantes du projet et portera sur tous les volets du projet.

Avec des outils conçus pour collecter des données qualitatives et quantitatives, l'équipe de l'évaluation touchera toutes les zones retenues ayant bénéficié du projet.

Administration et processus d'évaluation

Le processus d'évaluation sera dirigé par le Groupe de gestion de l'Évaluation qui fournit l'orientation globale et les conseils relatifs à la conduite de l'évaluation. Le Gestionnaire des tâches de l'évaluation sera responsable de la supervision quotidienne de l'évaluation pour la production d'un rapport de bonne qualité et en vue de minimiser les risques éventuels, qui pourraient survenir au cours du processus d'évaluation.

L'équipe de consultant (e)s chargé de la présente évaluation rendra compte directement au gestionnaire des tâches d'évaluation (Spécialiste de Suivi-évaluation d'ONU Femmes Mali). Les aspects logistiques de l'évaluation (espace de bureau, soutien administratif et de secrétariat, télécommunications, photocopies de la documentation, voyages, ...) ainsi que la conception et la diffusion des outils de collecte de données seront sous la responsabilité des évaluateurs.

ONU Femmes Mali prendra en charge directement l'organisation des différents ateliers envisagés au cours du processus d'évaluation (validation, vulgarisation ...).

Le groupe de gestion de l'évaluation :

Le groupe supervise la gestion de l'évaluation et prend les décisions clés afin de s'assurer de la qualité des différents résultats de l'évaluation. Le Spécialiste Régional de l'Évaluation présidera le groupe de gestion, composé par l'Analyste Suivi Evaluation du bureau régional d'ONU Femmes, le Responsable Suivi Evaluation (gestionnaire de l'évaluation) et le chargé Suivi Evaluation d'ONU Femmes Mali et le(s) responsable(s) du projet au Mali. Le gestionnaire de l'évaluation assurera la gestion journalière du processus et entamera des consultations avec le groupe de gestion concernant les questions clés du projet. Les contributions des membres du groupe de gestion vont renforcer la qualité et la crédibilité de l'évaluation. Le groupe de gestion est responsable pour l'approbation des livrables.

Le Groupe de référence :

Le groupe de référence est partie intégrante de la structure de gestion de l'évaluation et il est mis en place dans le but de faciliter l'inclusion des parties prenantes dans la conception et la définition du champ de l'évaluation, la contribution sur les différents besoins en informations, la qualité du travail tout au long du processus et la diffusion des résultats de l'évaluation. Il sera composé des parties prenantes clés, acteurs du projet à évaluer : les gestionnaires du projet, les représentants des donateurs, les représentants du système des Nations Unies, les représentants d'organisations non gouvernementales, les représentants des structures étatiques partenaires, le(s) représentant(e)s des bénéficiaires etc. Le Groupe de Référence consultatif examinera le projet de rapport d'évaluation et fournira des

commentaires substantiels pour assurer la qualité et l'intégralité du rapport et participera à la réunion de validation du rapport d'évaluation final.

Dans les six semaines qui suivent l'achèvement de l'évaluation, ONU Femmes Mali a la responsabilité de préparer une réponse de la direction qui aborde les résultats et les recommandations afin d'assurer l'apprentissage futur et d'informer la mise en œuvre des projets pertinents.

LIVRABLES

Le rapport d'évaluation devra être conforme aux critères GERAAS en termes de structure et de contenu ainsi qu'aux standards de qualité d'évaluation sensible au genre. La liste de contrôle de qualité du rapport d'évaluation du GERAAS servira de référence pour s'assurer de la conformité et garantir la qualité des livrables attendus.

1- Rapport de conception initial

L'évaluateur proposera une méthodologie avec une matrice de l'évaluation et des instruments de collecte de données et un plan d'évaluation dans le cadre du rapport de conception initial. Ce dernier précisera la part qui revient à la revue documentaire, à l'observation, aux entrevues et discussions de groupe, sans oublier la participation des parties prenantes concernées. Un plan de travail et un calendrier de mise en œuvre seront également inclus dans le rapport. Le rapport de conception initial sera examiné et approuvé par le groupe de gestion et le groupe de référence de l'évaluation avant sa validation.

2- Présentation des conclusions préliminaires et le pré-rapport

L'évaluateur animera une séance de présentation des résultats préliminaires, à la suite de la phase de collecte et d'analyse préliminaire de donnée. Ainsi, les constatations et tendances générales feront l'objet d'examen et d'échanges avec les membres du groupe de référence. Cette séance permet à ce stade de gagner en informations, commentaires et orientations avant d'approfondir et finaliser l'analyse de données et entamer la rédaction du rapport d'évaluation.

3- Rapport provisoire

Il s'agit de la production et la mise à disposition de la première mouture de rapport complet d'évaluation, comprenant des constats, conclusions et recommandations énumérées selon un ordre de priorités et un lien logique, tout en faisant référence à la méthodologie, à la démarche de collecte et d'analyse de données.

Ce rapport sera soumis pour examen et commentaires au groupe de gestion de l'évaluation pour son amélioration au regard du contenu attendu et des critères de qualité.

Le rapport provisoire prenant en compte les commentaires formulés sera transmis au Groupe de référence sauf si le groupe de gestion estime qu'il ne remplit pas les conditions de qualité et d'intelligibilité minimales.

Dans un deuxième temps, la seconde version améliorée du rapport d'évaluation sera soumise au groupe de gestion pour autoriser la rédaction par l'équipe de consultants de la version finale du rapport d'évaluation.

3- Rapport final d'évaluation

Le Rapport final d'évaluation, rédigé en langue française, sera considéré comme tel lorsqu'il aura pris en compte tous les commentaires reçus du Groupe de gestion et du groupe de Référence. Il devra être conforme à la structure de rapport final d'ONU Femmes et accompagné par les annexes tels que :

- Les termes de référence de l'évaluation ;
- Les outils de collecte des données (guides d'entretien) ;
- Une liste de réunions/consultations auxquelles l'équipe de consultants a assisté ;
- Une liste de personnes ou organisations avec lesquelles l'équipe de consultants s'est entretenue ;
- Une bibliographie des sources d'information utilisées ;
- Toute autre information que l'équipe de consultants jugera utile pourra aussi être ajoutée.

4- Atelier de dissémination du rapport

Un atelier sera organisé avec tous les acteurs du projet en vue de présenter les résultats de l'évaluation.

Calendrier indicatif des activités (45 jours prestés valable pour 6 mois)

DUREE ET CALENDRIER

La présente mission de consultation est d'une durée de **45 jours ouvrable** à compter de la signature du contrat et devra aboutir à l'existence physique de certains produits. Cette durée sera étalée sur une période de six mois.

Délais	Activités	Livrables
	Signature du contrat	Lancement
5 jours après la signature du contrat	Proposition du document Méthodologique (rapport de conception initiale)	Document disponible (rapport de conception initiale)
5 jours après le rapport initial	Rencontres avec les instances de gestion de l'évaluation sur les documents	Feedback et validation
5 jours	Finalisation du document méthodologique	Livrable 1 : Rapport de conception initiale validé par le groupe de gestion (paiement 1ère tranche)
10 jours	Phase terrain (collecte de données)	Les données brutes disponibles
5 jours	Présentation des résultats préliminaires	Présentation Powerpoint des résultats préliminaires
5 jours	Rédaction et soumission du 1 ^{er} draft	Livrable 2 : Rapport provisoire validé par le groupe de gestion (paiement 2 ^{ème} tranche)

5	Rencontre avec les instances de gestion de l'évaluation de référence et Feedback	Amendements du 1 ^{er} draft
5 jours	Finalisation et soumission du rapport final	Livrable 3 : Rapport final validé par le groupe de gestion (paiement 3ème tranche)

Tout paiement aura lieu après approbation des livrables par le groupe de gestion, qui en appréciera la qualité conformément aux paramètres GERAAS : <http://www.unwomen.org/en/about-us/evaluation/decentralized-evaluations>

Les tranches de paiement sont prévues comme suit :

- 25 % : après la validation du rapport de conception initiale
- 25 % : après la validation du rapport provisoire de l'évaluation
- 50 % : après la validation du rapport final d'évaluation

VALEURS / PRINCIPES

Intégrité : Faire preuve d'intégrité dans la défense et la promotion des valeurs de l'ONU Femmes dans les actions et les décisions, en lien avec le Code Conduite des Nations Unies

Sensibilité Culturelle/Valorisation de la diversité : Faire preuve de son appréciation de la nature multiculturelle de l'organisation et de la diversité culturelle du personnel. Avoir une vue internationale, apprécier les différences de valeurs et apprendre de la diversité culturelle.

COMPETENCES DE BASE

- Suivi-évaluation de projets/programmes de développement
- Gestion Axée sur les Résultats (GAR)
- Genre et autonomisation de la femme
- Analyse de données quantitatives et qualitatives

QUALIFICATIONS DES CONSULTANTS

L'évaluation finale du projet sera conduite par une équipe de deux consultant(e)s; un consultant international et un consultant national. Les consultant-e-s doivent disposer de plusieurs années d'expérience et de qualifications pertinentes afin de pouvoir conduire efficacement les différentes thématiques du programme.

En ce qui concerne le consultant international, il doit avoir les qualifications ci-dessous :

- Master en économie, en gestion de projet ou en sciences sociales ou toutes autres disciplines connexes (statistique, agroéconomie, économétrie, finance, etc...)
- Avoir un minimum de 05 années d'expérience dans les évaluations qualitatives et quantitatives de projets axées sur le genre et soumettre au moins 3 références de travail relatifs menés.

- Avoir mené au moins deux évaluations au Mali;
- Avoir déjà conduit des évaluations similaires ; Les candidat-e-s shortlisté-e-s devront soumettre un rapport similaire qui sera analysé sur la base de GERAAS
- Avoir une expérience de travail dans les régions d'intervention du projet sera considérée comme un atout ;
- Avoir une aisance dans la communication en anglais et en français

Le consultant national doit avoir les compétences requises et d'expériences suffisantes, précisément il doit :

- Avoir au moins un diplôme de maîtrise en agroéconomie, sciences sociales, statistique ou toutes autres disciplines connexes ;
- Avoir au moins 5 années d'expérience dans les évaluations qualitatives et quantitatives de projets et la conduite de missions d'évaluation de projets/programmes ;
- Avoir des connaissances spécialisées en méthodes de recherche quantitatives et qualitatives ;
- Avoir mené des évaluations similaires dans les zones de conflits/post-conflits ;
- Avoir une excellente capacité d'analyse, d'animation et de communication avec un large éventail de parties prenantes ;
- Avoir de bonnes connaissances sur les questions relatives à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, la lutte contre les VBG ;
- La connaissance des questions relatives aux droits humains, de l'approche de la programmation fondée sur les droits humains et des mandats connexes au sein du Système des Nations unies sera considérée comme un atout ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, PowerPoint, ...).

PROCEDURES DE SOUMISSION DES OFFRES

Les consultant(e)s seront sélectionné(e)s sur la base des CV reçus (shortlist). Les candidat(e)s seront évalué(e)s sur la base des critères techniques. Il sera demandé aux candidat(e)s présélectionné(e)s de partager un rapport d'évaluation similaire qui sera évalué en utilisant la grille GERAAS. La phase finale du processus de sélection sera les entretiens avec les candidat(e)s.

Pour les candidat(e)s finalement retenu(e)s, ONU Femmes appliquera la grille des honoraires journaliers des consultants établie selon les niveaux de classification, de qualification et d'expérience.

N.B. Les candidatures féminines sont vivement encouragées. Seul(e)s les postulant(e)s retenu(e)s seront informé(e)s.

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont encouragé(e)s à soumettre un CV et le formulaire P11 (à télécharger à l'adresse <https://www.unwomen.org/fr/about-us/employment> Aussi, par mesure de précaution face à la maladie de COVID-19, les RDV téléphoniques seront privilégiés pour les échanges prévus tout au long du processus.

A noter que les consultant(e)s ne sont pas pris(es) en charge par la Clinique des Nations Unies en cas d'infection.

Annexes

Annex 1 UN Women GERAAS evaluation quality assessment checklist

Guidance on the UN Women Global Evaluation Reports Assessment and Analysis System (GERAAS) is available at: <http://www.unwomen.org/en/about-us/evaluation/decentralized-evaluations>

Annex 2 UN Women Evaluation Consultants Agreement Form

UN Women Evaluation Consultants Agreement Form: <http://gate.unwomen.org/>
UNEG Ethical Guidelines and Code of Conduct for Evaluation in the UN system
<http://www.uneval.org/document/detail/100>

Annex 3 UNEG Norms and Standards for evaluation

UNEG Norms: UNEG website <http://unevaluation.org/document/detail/21>
UNEG Standards: UNEG website http://unevaluation.org/document/detail/22_23

Annex 4 UN Women Evaluation Handbook

UN Women Independent Evaluation Office website <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2015/4/un-women-evaluation-handbook-how-to-manage-gender-responsive-evaluation>

Annex 5 Resources for data on gender equality and human rights

UN Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR) – Universal Human Rights Index: <https://uhri.ohchr.org/en/>

UN Statistics – Gender Statistics: <http://genderstats.org/>

UNDP Human Development Report – Gender Inequality Index: <http://hdr.undp.org/en/content/gender-inequality-index-gii>

World Bank – Gender Equality Data and Statistics: <http://datatopics.worldbank.org/gender/>
Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) Social Institutions and Gender Index: <http://genderindex.org/>

A listing of UN reports, databases and archives relating to gender equality and women's human rights can be found at: http://www.un.org/womenwatch/directory/statistics_and_indicators_60.htm

ANNEXE 6 : CANEVAS DE RAPPORT

- I. Titre et page de garde
- II. Résumé
- III. Contexte et but de l'évaluation
- IV. Programme/descriptif de l'objet de l'évaluation et du contexte
- V. Objectifs et champs d'action de l'évaluation
- VI. Méthodologie et limites de l'évaluation
- VII. Constatations
- VIII. Conclusions
- IX. Recommandations
- X. Enseignements tirés

ANNEXES du rapport :

- Termes de référence
- Documents consultés
- Liste des institutions interrogées ou consultées et sites visités (sans référence directe aux individus)
- Documents portant par exemple sur les résultats d'analyse, la méthodologie utilisée, la matrice d'évaluation
- Liste des conclusions, constatations et recommandations